

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME PLU

Parcelle

Commune	TOULOUSE
Référence cadastrale	31555 840 AB 283
Adresse	CHE DE PAPUS
Superficie	10389 m ²

PLU

Bassin ou réservoir d'alimentation en eau potable - EP

Droit de préemption urbain renforcé - DPUR

Droit de préemption urbain simple - DPU

Périmètre d'exclusion de l'application des dispositions en faveur de la mixité sociale - EMS

Périmètre de consultation de Total Infrastructures Gaz France - TIGF

Secteur de renouvellement urbain (L147-5-5 du Code de l'urbanisme) - SRU

Servitudes relatives aux zones soumises au classement sonore des infrastructures de transports terrestres - ITT

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes de dégagement des aérodromes - T5

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes de dégagement des aérodromes - T5

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques - PT1

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques - PT1

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques - PT1

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes relatives au plan de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles - PM1_PPRNS

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - PT2

Source : PLUiH 16/03/2020_Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - PT2

Territoire de renouvellement urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville) - HAB

Traitement des eaux usées - EU

Traitement des eaux usées - EU

Zonage du PLU - UE1C

Zonage du PLU - UI12C

Zone de réglementation des enseignes - ENSEIGNES

Zone franche urbaine - ZFU

- La présente note d'urbanisme constitue un simple document d'information, et ne peut donc être considérée ni comme une autorisation administrative, ni comme un certificat d'urbanisme.
- Les Servitudes d'Utilité Publique, dont l'exhaustivité et la fiabilité ne peuvent être garanties, sont consultables sur le Geoportail National de l'Urbanisme, ou directement auprès du gestionnaire de chaque servitude.
- Seul le dossier papier déposé en Préfecture est opposable. Le duplicata du dossier est consultable au siège de Toulouse Métropole.